Avec la ZAC de la Gare de Liesse livrée en 2009 (14.5ha), la ZAC de Liesse II (41ha) participe au développement urbain du Val de Liesse, secteur d'extension urbaine de plus de 90 ha.

Ce développement prévu au Schéma Directeur de la Ville Nouvelle puis inscrit au SCOT de la CACP, contribue à la constitution d'une agglomération polycentrique articulée autour de ses pôles gare. La ZAC doit répondre aux enjeux suivants :

- Contribuer à la production de logement selon le programme et les besoins définis au PLH de la CACP,
- Œuvrer au développement économique de l'agglomération et poursuivre les grands équilibres entre habitat et emploi,
- Requalifier l'entrée de ville et d'agglomération au droit de la RD14,
- Développer un projet respectueux de son environnement.

Basé sur une stratégie de maillage, de raccordement et de gestion des flux, le projet de ZAC permet le développement d'écrins résidentiels qualitatifs protégés des nuisances générées par les infrastructures environnantes.

Repères :

SITUATION

Périmètre défini au droit de la rue de Paris, 95 310 Saint Ouen l'Aumône.

CALENDRIER

- 2014 : Approbation du dossier de création modificatif
- 2015 : Approbation du dossier de réalisation et concession d'aménagement par CPA
- BOUYGUES IMMOBILIER : 70 logements en accession en travaux
- COGEDIM : 91 logements en accession en travaux
- SOGEPROM : 103 logements en accession et un cabinet médical - en étude
- KAUFMAN & BROAD : 51 logements en accession - en étude

PROGRAMME

Programme total à terme :

- 56 700 m² soit 900 logements dont 735 en accession et 165 locatifs sociaux,
- 139 100 m² de terrains en zone d'activités,
- Un groupe scolaire, un parc urbain.

Intervenants :

ARCHITECTE COORDINATEUR

Mission d'études urbaines confiée à DEVILLERS & Associés, architectes urbanistes et paysagistes, associé à :

- SOMIVAL, BET VRD,
- Les ENR, AMO Développement durable.